

12 Sports

Football/Réunion de travail entre la Linafp et l'Association des clubs professionnels au sujet du démarrage du National-Foot 2017-2018

S'achemine-t-on vers une saison sans championnat ?



Photo : Mikolo Mikolo

Le président de la Linafp, Mbika Ndjambou : "Les clubs sont quasiment prêts pour la reprise..."

MM

Libreville/Gabon

LE démarrage du championnat national de D1 et D2 de football du Gabon, saison 2017-2018, s'apparente aujourd'hui à une arlésienne. Annoncé pour le 28 octobre dernier, le lancement de la compétition tarde à se concrétiser. Tous les acteurs (joueurs, dirigeants, etc.) ne savent plus à quel saint se vouer. Raison pour laquelle le bureau directeur de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) et celui de l'Association des clubs de D1 et D2 se sont retrouvés hier après-midi, pendant près de deux heures. Au siège de la Linafp, sis au stade de l'Amitié.

« Les clubs ont déjà fourni beaucoup d'efforts pendant les phases de préparation. Ils sont quasiment prêts pour la reprise du National-Foot 2017-2018. Or, l'absence de date fixe et de visibilité quant à la reprise de cette compétition inquiète les clubs professionnels et la Linafp. Cette séance de travail nous a permis de cerner un certain nombre de contours, notamment le calendrier qui devient de plus en plus court. Au regard des exigences édictées non seulement par la Caf, mais aussi par la Fifa sur les fins des différents championnats qui doivent intervenir au mois de mai », nous a expliqué le président de la Ligue nationale de football professionnel, Brice Mbika Ndjambou.

Avant de poursuivre : « A l'allure où vont les choses, nous risquerons d'avoir quatre, sinon cinq mois de compétition au maximum. Ce qui n'augure pas des lendemains meilleurs quant à l'amélioration du niveau de notre championnat national. Sans oublier ce que nous ambitionnons : c'est-à-dire avoir le maximum de sponsors qui viendraient regarder un bon et régulier spectacle. »

La situation est préoccupante pour les clubs qui reconnaissent, néanmoins, les difficultés économiques que traverse notre pays. En plus de la subvention de la nouvelle saison qu'ils attendent, les clubs professionnels de première et deuxième divisions qui savent faire parfois des sacrifices, n'ont toujours pas perçu les arriérés de la saison écoulée.

Pour être fixés sur le sort réservé au championnat national de 2017-2018, les clubs de D1 et D2 ont donné mandat à la Linafp, sous le contrôle avisé de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), de mettre tout en œuvre pour rencontrer, dans les meilleurs délais, le ministre des Sports Mathias Otounga Ossibadjouo. « Les clubs estiment que si l'oraison n'est pas favorable, il vaudrait mieux suspendre leur préparation. A cet effet, ils demanderont à leurs joueurs et encadreurs techniques d'attendre chez eux », a précisé le président de la Linafp.

Des propos confirmés par le vice-président de l'Association des clubs de D1 et D2, Ghislain Oyouah.



Photo : Mikolo Mikolo

Vue partielle des responsables de l'Association des clubs de D1 et D2 pendant la séance de travail d'hier.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1. La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Institution de financement du Développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) comprenant le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, organise une consultation en vue de recruter un Cabinet dont la mission consistera à la réalisation d'un état des lieux de l'Institution, afin de disposer d'une appréciation sur sa gouvernance, son organisation, son système d'information, sa situation financière et comptable pour déterminer les conditions dans lesquelles la Banque mène ses activités en relation avec les missions qui lui sont confiées.
2. La BDEAC invite les Cabinets à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les capacités et les qualifications requises, l'expérience pertinente pour l'exécution de ces services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des environnements semblables, etc.). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : *le cabinet devrait disposer des compétences requises, justifier d'une expérience pertinente et prouvée par la réalisation au cours des 5 (cinq) dernières années d'au moins deux audits similaires à celui envisagé. En outre, il devra avoir une connaissance approfondie des problématiques liées à l'audit institutionnel, comptable et financier des banques, de l'implémentation et du fonctionnement des systèmes d'information bancaire.*
3. Seuls les Cabinets n'ayant pas eu de relations d'affaires avec la BDEAC au cours des cinq dernières années sont admissibles. Ils peuvent s'associer avec d'autres firmes, remplissant les mêmes conditions, pour renforcer leurs compétences respectives sous forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
4. Un Cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur les Qualifications des Consultants.
5. La prestation se déroulera sur une durée totale de quarante-cinq jours maximum.
6. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes : de 08 heures à 15h30 heures (heures locales), tous les jours ouvrables.
7. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, en version physique ou par courrier électronique, au plus tard le 26 Janvier 2018 à 14 heures (heure locale).

Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)

Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, B.P. : 1177 - BRAZZAVILLE - CONGO

Tél : (+242) 06 652 96 70/71/73

A l'attention de Monsieur le Président de la BDEAC

Email : bdeac@bdeac.org

g.sop@bdeac.org